

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE-VALLEE DU RAHIN
37 AVENUE DE LA GARE - 70290 CHAMPAGNEY**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 AVRIL 2017 A 17H00

L'an deux mil dix-sept, le 18 avril, à 17h00, les membres composant le Comité du Syndicat se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard COTTA.

Etaient présents : MM. COTTA –JACQUEY – GARNIER – PAOLI et JACOBBERGER.

Etaient excusés : M.CESCHIA et M. MILLE.

Etaient absents : Mme NOUVEAU.

Etait également invité : M. Jean-Claude LAFAY (Cabinet d'Etudes André).

Membres en exercice : 8

Date de convocation : 10/04/2017

Date d'envoi des convocations : 10/04/2017

Date d'affichage : 10/04/2017

Le président remercie les personnes présentes, souhaite la bienvenue à tous les délégués et invités et ouvre la séance.

M. PAOLI a été nommé secrétaire de la séance.

1) OUVERTURE DES PLIS POUR LE MARCHÉ DE CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF AU PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président rappelle, aux membres de l'assemblée présents, que le contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif arrive à son terme au 31/12/2017, et que conformément au débat d'orientation budgétaire 2017, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont ne prendra la compétence de l'assainissement collectif qu'à partir du 01/01/2020 sous la forme d'une délégation de service public.

En conséquence, le Président a été autorisé à consulter des maîtres d'œuvre pour une mission d'assistance pour la passation du nouveau contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, sous la forme d'un marché à procédure adaptée (M.A.P.A).

Le Président, responsable des marchés, sur le rapport de la commission M.A.P.A. (Marché à Procédure Adaptée), qui s'est réunie le lundi 18/04/2017, à 17h00, pour l'ouverture des plis expose aux membres de l'Assemblée, les informations reçues des consultants suivants :

- MB Conseils : 2 917.00€ HT, 3 500.00€ TTC,
- M. Porteret : Excusé,
- Guésac'eau : 5 200.00€ HT, 6240.00€ TTC,
- M. Wantz : excusé.

Le candidat retenu est le consultant MB Conseils pour 3 500.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, sur la proposition du Président et de la commission d'appel d'offres des marchés à procédure adaptée, accepte le candidat retenu par le président et la commission d'appel d'offres des marchés à procédure adaptée, soit le consultant MB Conseils pour 3 500.00€ TTC.

Résultat du vote : 5 voix pour ; abstention : 0 ; Contre : 0

2) OUVERTURE DES PLIS POUR LE MARCHÉ DE CONSULTATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIF AUX TRAVAUX DE LA RUE DU PÈRE ANDRÉ À CHAMPAGNEY

Le Président rappelle, aux membres de l'assemblée présents, que conformément au débat d'orientation budgétaire 2017, et aux précédentes réunions pour ces travaux, les membres de l'assemblée délibérante ont voté le principe d'une nouvelle consultation pour les travaux de chemisage sur la rue du Père André pour la commune de Champagny. L'estimation faite par le Cabinet André pour ces travaux était de 59 000.00€ HT.

Le Président a été autorisé à consulter des entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée (M.A.P.A).

Le Président, responsable des marchés, sur le rapport de la commission M.A.P.A. (Marché à Procédure Adaptée), qui s'est réunie le lundi 18/04/2017, à 17h00, pour l'ouverture des plis, et également, sur le rapport de M. Jean-Claude LAFAY du Cabinet d'Etudes André, expose aux membres de l'Assemblée, les offres reçues suivantes :

- TELEREP : délai : 6 semaines, montant de l'offre : 49 360.00€ HT,
- M3R : délai : 3 semaines, montant de l'offre : 50 420.00€ HT,
- OREA : délai : 7 semaines, montant de l'offre : 44 045.00€ HT,
- EGEPLAST : excusé.

Le candidat retenu est l'entreprise OREA pour 50 420.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, sur la proposition du Président et de la commission d'appel d'offres des marchés à procédure adaptée, accepte le candidat retenu par le président et la commission d'appel d'offres des marchés à procédure adaptée soit l'entreprise OREA pour 50 420.00€ HT.

Résultat du vote : 5 voix pour ; abstention : 0 ; Contre : 0

3) DESIGNATION DES GESTIONNAIRES POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA HAUTE VALLÉE DU RAHIN

Le Président du Syndicat Intercommunal,

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin souhaite s'est engagé dans la dématérialisation de la transmission par la délibération du 15/06/2015, de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société Berger Levrault a été retenue pour être le tiers de télétransmission par la délibération du 15/06/2015;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Haute-Saône, représentant l'Etat à cet effet ;
- donne son accord pour que le Président signe le contrat de souscription entre la commune et Certinomis-CertiEurope ;
- désigne M. JACQUEY Luc, M. PAOLI Jean et Mme GARNIER Marie-Claire, en qualité de responsables de la télétransmission.

Résultat du vote : 5 voix pour ; abstention : 0 ; Contre : 0

4) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10

Le Président
Bernard CORTA

